



À LA UNE QUI A PROFITÉ DES ANNÉES SARKOZY

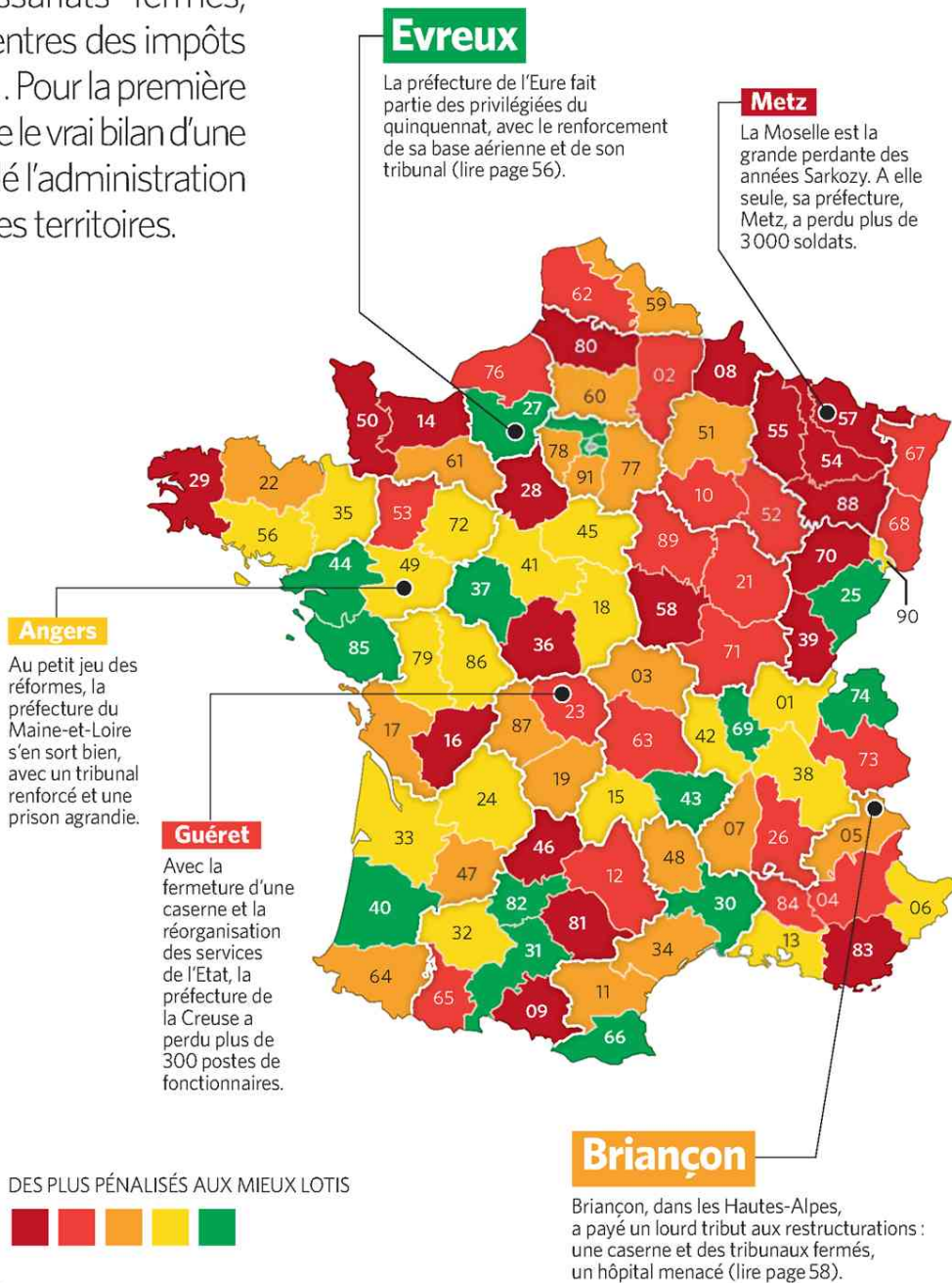
EXCLUSIF

LA NOUVELLE CARTE DE

Casernes ou commissariats fermés, tribunaux supprimés, centres des impôts ou hôpitaux dégraissés... Pour la première fois, «L'Expansion» dresse le vrai bilan d'une réforme qui a chamboulé l'administration de l'Etat et l'économie des territoires.

NICOLAS SARKOZY ENTRERA-T-IL DANS L'HISTOIRE DE FRANCE? Difficile à dire, en pleine campagne pour un deuxième mandat. En tout cas, il aura marqué... la géographie du pays. Armé de la RGPP, sigle barbare pour Révision générale des politiques publiques, il vient, en cinq ans, de modifier profondément la carte des services publics français. Casernes, tribunaux, centres des impôts, commissariats, douanes, hôpitaux, nulle institution, nulle région n'a échappé aux réformes. Mais, comme le révèle notre enquête exclusive sur l'impact de ces restructurations sur le territoire, certaines ont été plus pénalisées que d'autres.

Pour réaliser ce palmarès, nous avons collecté des centaines de données auprès d'une dizaine d'administrations parmi les plus concernées par la RGPP. A ce petit jeu de la superposition des nouvelles cartes ➔



S SERVICES PUBLICS

LES DÉPARTEMENTS SACRIFIÉS ET LES AUTRES

Evolution depuis 2007 du nombre de services (hôpitaux, tribunaux...) et des effectifs (militaires, professeurs des écoles...).

RANG	DÉPARTEMENT ⁽¹⁾	TRIBUNAUX ⁽²⁾	MILITAIRES	PROFESSEURS DES ÉCOLES	PLACES DE PRISON ⁽³⁾	SERVICES HOSPITALIERS ⁽⁴⁾	AGENTS DES IMPÔTS ⁽⁵⁾	BUREAUX DE DOUANE	ANTENNES DE MÉTÉO- FRANCE	FONCTIONNAIRES DE L'ÉQUIPEMENT ⁽⁶⁾	COMMISSARIATS ET GENDARMERIES ⁽⁷⁾
CEUX QUI PAIENT LE PRIX FORT...											
1	Moselle	-6	-5 400	-267	-71	-1	-83	-1	0	-35	-15
2	Eure-et-Loir	-4	-650	3	-112	-2	-61	0	-1	-25	-2
3	Jura	-4	0	-107,5	0	-1	-45	-4	-1	-25	-4
4	Lot	-2	-300	-55	283	-2	-31	0	-1	-25	-3
5	Charente	-4	-300	-98	0	-1	-63	-3	-1	-25	-1
-	Indre	-4	-1000	-75	0	0	-39	0	-1	-25	-7
7	Meurthe-et-Moselle	-4	-400	-212	0	-1	-88	0	0	-35	-10
8	Nièvre	-2	-200	-84	0	-3	-42	0	-1	-15	-2
9	Finistère	-4	-2 100	-115	0	-2	-94	-2	-1	-45	-3
10	Ardennes	-5	-120	-110	0	-2	-44	0	-1	-15	0
11	Manche	-4	-340	-148	270	-2	-66	0	0	-45	-3
12	Vosges	-7	-150	-129	0	0	-57	0	-1	-35	-7
13	Haute-Saône	-4	-600	-49,5	0	0	-33	0	-1	-35	-6
14	Ariège	-1	-80	-40	0	-1	-26	-1	-1	-15	-6
15	Meuse	-2	-1 500	-116	0	0	-42	-1	-1	-25	-4
... ET CEUX QUI S'EN SORTENT LE MIEUX											
1	Gard	-2	100	-7	0	0	-75	0	0	-15	-1
2	Val-de-Marne	-1	150	-29	0	0	-194	0	0	-5	-6
3	Vendée	0	-20	67	257	0	-49	0	-1	-45	-3
4	Landes	-1	300	56	0	0	-44	-1	-1	-15	-2
5	Seine-Saint-Denis	0	-300	15	0	0	-205	0	0	-15	-7
6	Indre-et-Loire	-2	300	-30	0	0	-72	-1	0	-25	-2
7	Haute-Savoie	-2	-100	66	0	0	-69	-3	0	-25	-1
-	Loire-Atlantique	-2	-800	126	0	0	-79	0	0	-15	-4
9	Tarn-et-Garonne	-1	370	78	0	0	-28	0	-1	-5	-3
10	Val-d'Oise	-1	-1 100	-20	0	0	-182	0	0	-25	-2
11	Hauts-de-Seine	-3	400	-101	0	0	-288	0	0	-5	-6
-	Rhône	-1	-740	10	0	0	-184	-3	0	-45	-7
13	Eure	-4	500	-8	0	0	-70	0	-1	-15	-2
14	Haute-Garonne	-3	-660	-16	0	0	-73	0	0	-15	-3
15	Haute-Loire	-2	0	-44	0	0	-24	0	-1	-15	0

MÉTHODOLOGIE Pour chacun des critères ci-dessus (armée, tribunaux...), nous avons classé les départements du plus pénalisé au mieux loti. Quand les données concernaient des effectifs supprimés ou embauchés, nous les avons ramenés au nombre d'habitants. Le palmarès final résulte de l'addition des rangs obtenus par les différents départements sur chacun des critères.

(1) France métropolitaine, sauf les départements corses et Paris. (2) Solde tenant compte des tribunaux créés et supprimés. (3) Solde tenant compte des places créées et supprimées. (4) Services chirurgicaux ou maternités fermés. (5) Filière fiscale et filière gestion publique pour 2009, 2011, 2012. Filière fiscale uniquement pour 2010. (6) Suppression des postes dédiés à l'ingénierie concurrentielle : les départements sont classés par tranche (de 0 à 10 postes, 10 à 20...), le chiffre indiqué correspond à la moyenne de la tranche dans laquelle se trouve le département. (7) Tous services de gendarmerie confondus.

COLLECTIVITÉS

Les effets de la taxe

Florange, ses hauts-fourneaux, ses habitants déboussolés et son maire en colère, Philippe Tarillon. Pour cet élu socialiste, également président de la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la désindustrialisation est loin d'être le concept médiatique et fourre-tout que les candidats à la présidentielle brandissent sur les plateaux des télévisions. Dans cette vallée de Moselle aux hivers rudes, oubliée des routes touristiques, le taux de chômage frôle les 15 %.

Tandis qu'ArcelorMittal a décidé cet hiver de « mettre en sommeil » ses hauts-fourneaux, quelque 500 salariés risquent de se retrouver demain sur le carreau. Alors, quand on lui parle de soutien à l'industrie, Philippe Tarillon voit rouge. « On a supprimé la taxe professionnelle au nom du sauvetage de l'industrie. En réalité, on a offert un beau cadeau aux industriels sans aucune contrepartie. » Et l'élu excédé de faire ses comptes. En 2010, ArcelorMittal a versé à la communauté d'agglomération 17 millions d'euros de taxe professionnelle (TP). En 2011, année d'entrée en vigueur de la fameuse réforme fiscale du gouvernement Fillon, la contribution du géant de la sidérurgie s'est limitée à 4,5 millions d'euros. « Après ça, ArcelorMittal continue de se plaindre de la compétitivité de ses usines françaises. C'est une blague », tonne Philippe Tarillon.

Repoussée pendant des décennies, la suppression de la TP, décidée en 2010 par Nicolas Sar-



J.-P. MULLER/AFIP

ÉLECTROCHOC. En régions, les manifestations contre les réformes ont mobilisé, comme à Libourne, où l'on a défilé pour conserver un commissariat, finalement fermé.

administratives, la grande perdante est la Moselle. Un département littéralement sacrifié sur l'autel de la réorganisation de l'Etat. Qu'on en juge. La refonte de la carte militaire? Moins 5 400 soldats – l'équivalent de deux Florange, la désormais célèbre usine sidérurgique mosellane. La carte judiciaire? Quatre tribunaux d'instance et deux conseils de prud'hommes fermés. La carte scolaire? 267 postes supprimés dans le seul primaire. A cela s'ajoute la disparition d'une prison et d'une quinzaine de brigades ou pelotons de gendarmerie.

Des effectifs regroupés dans les préfectures

Bien sûr, ce pointage des fermetures, cette comptabilité morbide des dégraissages restent officieux. Impossible de dénicher un bilan officiel des conséquences de la RGPP. La Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar), saisie du sujet, a limité son analyse à onze sites. De leur côté, des maires ou des députés ont

bien interrogé les préfectures de leurs départements sur l'évolution de l'emploi dans les services publics gérés par l'Etat. La plupart attendent encore des réponses précises : « L'administration a trop peur de se voir réclamer des compensations. Alors, si vous ajoutez le contexte électoral... », soupire Serge Gloaguen, le maire socialiste de Digne-les-Bains.

Mais le résultat est là, qui confirme le sentiment de nombreux élus locaux : si quelques territoires cumulent les avantages, les restructurations ont eu tendance à toucher les mêmes cibles. D'abord sur les villes et les départements abandonnés par l'armée, et pas épargnés pour autant par les autres réformes. Plus généralement, sur toutes les zones éloignées des préfectures de région, où les missions, et donc les effectifs, sont de plus en plus souvent regroupées.

En clair, la RGPP s'est bien apparentée à une politique de « désaménagement du territoire », pour reprendre les termes d'un rapport sénatorial ➤

Un rapport écrit par le SÉNATEUR UMP Dominique de Legge qualifie la RGPP de politique de « DÉS-AMÉNAGEMENT du territoire ».

OF

pervers de la fin professionnelle

kozy n'a pas fait que des heureux. Elle représentait en effet près de 90 % des recettes directes des communes et intercommunalités.

Son remplacement par deux nouvelles taxes aux noms barbares – la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et la CFE (cotisation foncière des entreprises) – et le versement de la part de taxe d'habitation qui revenait auparavant aux départements ont bouleversé les équilibres de la plupart des collectivités, ainsi que le montre ci-contre le classement exclusif de *L'Expansion*. Les perdants de la réforme : les territoires industriels qui vivaient grassement de l'ancienne TP payée principalement par les industriels. Les gagnants : avant tout des agglomérations « dor-toirs » et des stations balnéaires qui vont pouvoir compter sur les généreuses rentrées de taxe d'habitation, et celles axées sur des activités de services riches en valeur ajoutée. Certes, en 2011, l'Etat s'est engagé à compenser les pertes

au centime près. Reste que cette dotation est gelée pour les années qui viennent. Sur-tout, la réforme s'est traduite par une sorte de mise sous tutelle des collectivités locales. Si auparavant elles pouvaient fixer le taux de la TP, aujourd'hui elles n'ont plus la main sur celui de la CVAE.

« **Avant, nos recettes fiscales progressaient** à un rythme de 4 à 6 % par an. Aujourd'hui, nous sommes plutôt entre 0 et 1 %. Nous avons perdu toute autonomie fiscale », déplore Michel Tonon, le président de la communauté Agglopolé Provence, sur l'étang de Berre. Un peu comme si le lien fiscal qui unissait les territoires et leurs entreprises avait été rompu. « Pourquoi voulez-vous qu'un élu se batte pour développer une zone d'activité industrielle qui ne lui rapportera rien financièrement ? Mieux vaut faire du logement », lance, un rien provocateur, Michel Delebarre, le maire socialiste de Dunkerque.

© BÉATRICE MATHIEU

« **La suppression de la TP PÉNALISE lourdement les territoires industriels déjà FRAPPÉS par la crise.** »

PHILIPPE TARILLON,
maire socialiste
de Florange.

SUPPRESSION DE LA TP : LES GAGNANTS ET LES PERDANTS

LES 10 COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION PERDANTES

Pertes potentielles de recettes fiscales

Communauté d'agglomération du pays de Martigues	- 77 %
Syndicat d'agglomération nouvelle Ouest-Provence (Istres, Fos-sur-Mer...)	- 76 %
Communauté urbaine de Dunkerque	- 67 %
Communauté de Maubeuge-Val de Sambre	- 54 %
Communauté d'agglomération du pays de Montbéliard	- 49 %
Communauté d'agglomération Salon-étang de Berre-Durance	- 48 %
Communauté d'agglomération de l'Artois (Béthune...)	- 47 %
Communauté d'agglomération du Val de Fensch (Florange...)	- 43 %
Communauté d'agglomération havraise	- 43 %
Communauté d'agglomération du pays d'Aix-en-Provence	- 39 %

LES 10 COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION GAGNANTES

Gains potentiels de recettes fiscales

Communauté de communes du pays libournais (Libourne, Pomerol...)	+ 188 %
Communauté de communes de Vittel-Contrexéville	+ 172 %
Communauté de communes Terre de Camargue (Aigues-Mortes, Le Grau-du-Roi...)	+ 172 %
Communauté de communes Sud-Roussillon (Saint-Cyprien...)	+ 170 %
Communauté d'agglomération Cœur de Seine (Garches, Saint-Cloud, Vaucresson...)	+ 161 %
Communauté d'agglomération Royan Atlantique	+ 160 %
Communauté de communes Plaine de France (huit communes de Seine-et-Marne)	150 %
Communauté de communes Albères-Côte Vermeille (Argelès-sur-Mer...)	+ 143 %
Communauté d'agglomération du Val d'Yerres (Essonne)	+ 110 %
Communauté d'agglomération de Fréjus-Saint-Raphaël	+ 98 %



Le Premier Ministre
n° 5562/SG

Paris, le 18 novembre 2011

à
Mesdames et Messieurs les Ministres

Objet : Moyens des administrations déconcentrées de l'Etat

évolutions, nécessaires à une bonne compréhension des données chiffrées brutes, seront fournies par les ministères concernés. A tâches constantes, je souhaite que les effectifs des directions départementales interministérielles n'évoluent pas moins favorablement que ceux des directions régionales. Il ne s'agit pas d'opposer les niveaux territoriaux les uns aux autres mais de garantir le maintien d'un service public de proximité dans les territoires.

devra mentionner le fondement de la réforme, le nombre d'agents concernés et l'impact de cette décision sur l'organisation des services. Après une phase importante de réformes, et compte tenu des derniers ajustements en cours relatifs aux missions et aux compétences juridiques des directions départementales interministérielles qui doivent se poursuivre, je souhaite que la stabilité des missions de ces directions devienne la règle et l'évolution l'exception. Plus stables,

et donc plus pérennes, les directions départementales interministérielles doivent demeurer attractives pour les agents.

François FILLON

publié sur le sujet à la fin de l'année dernière. Son auteur, le sénateur UMP Dominique de Legge, y dénonçait des réorganisations menées « sans vision d'ensemble ». « Ces restructurations, prises une à une, étaient parfaitement justifiées, nuance Bruno Bourg-Broc, député et maire UMP de Châlons-en-Champagne, président honoraire de la Fédération des villes moyennes. Mais il aurait fallu les appliquer avec plus de souplesse selon les endroits. »

Ce n'est pas Michel Vergnier, député et maire socialiste de Guéret, qui dira le contraire. Sa commune aurait perdu plus de 300 emplois publics, entre la fermeture d'une base militaire et la réorganisation des services déconcentrés de l'Etat. « Les douanes ont été transférées à Poitiers, et la plupart des missions de l'ex-direction départe-

mentale des affaires sociales sont désormais assurées depuis Limoges. Les effectifs des impôts et de l'équipement ont aussi diminué », constate-t-il. Et cela aurait pu être pire. La Caisse d'allocation familiale de Paris, débordée, a délocalisé ici une partie de son centre d'appels, confortant 12 emplois de la CAF de la Creuse. Surtout, à force de manifestations, le service de radiothérapie de l'hôpital a rouvert fin 2011.

Des pertes d'emplois pas toujours compensées

Un peu partout, les élus ont été d'autant plus enclins à montrer les muscles qu'ils craignaient un effet boule de neige. Ainsi, Serge Gloaguen, à Digne-les-Bains, s'accroche coûte que coûte à sa prison. Il sait bien que si elle finissait par fermer – comme le ministère de la Jus-

stice le souhaitait – son tribunal mais aussi son commissariat seraient menacés. Alors il ne ménage pas sa peine : manifestations, visites place Vendôme, rencontres avec le préfet, tout est bon pour plaider sa cause.

Car, économies obligent, même les collectivités les plus touchées n'obtiennent pas de compensation pour les services perdus. Seule exception : l'armée, qui dispose d'un budget de 320 millions d'euros pour aider les villes sinistrées par des départs de régiments. « Nous nous assurons que les casernes ne restent pas en friche, que les projets financés rendent le territoire plus attractif qu'avant, et surtout qu'ils permettent de créer au moins autant d'emplois que nous en supprimons », résume Hugues d'Argentré, délégué adjoint aux restructurations à la Défense. La plupart des contrats ayant été signés entre fin 2009 et début 2011, il faudra encore un peu de temps pour qu'ils portent leurs fruits.

Le service public de proximité asphyxié

Une chose est sûre : l'ampleur des restructurations, notamment dans les services déconcentrés de l'Etat, pose la question de la viabilité même de certaines implantations. « Si l'on continue ainsi, les deux tiers des effectifs des directions départementales interministérielles auront disparu d'ici à 2013. Elles n'auront plus les moyens de fonctionner », assure Laurent Janvier, de Force ouvrière. Syndicalistes et élus locaux ne sont pas les seuls à s'inquiéter. Dans une circulaire du 18 novembre dernier, le Premier ministre François Fillon lui-même a demandé aux ministères d'épargner les directions départementales, pour « garantir le maintien d'un service public de proximité dans les territoires »... Matignon au secours des cantons ? © STÉPHANIE BENZ

UBUESQUE. Le Premier ministre a dû monter au créneau en novembre dernier pour sauver la mise aux directions départementales interministérielles.